

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-780157

Optique

A 59 254

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)
88805

Matricule :

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

MARCI HICHAM

Date de naissance :

16/08/65

Adresse :

Tél. :

06656871

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

05/10/2023
FOUCART SONIA MARCELLE

Age:

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection ou maladie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 03 MAI 2023

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05/04/23	Op		250,00	INP : INPE 091142345 Dr. SAIFAOUI Ophthalmologiste Bd Oum Kalthoum El Oued Diffa 193, Bd Oum Kalthoum El Oued Diffa CASABLANCA 05/04/23

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE EL OUDI PHARMAKOVA Dr. SVISTAKOVAYASMINA 54, Bd. Oued Tensift Casablanca Tél: 0522 92 00 00 INP : 092025964	05/04/23	735,60

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
	23/04/23	2 Verres				PUR 500000 Opticien Optométriste KRAMI Mariane Ray Hassan Boulaque B1 Casablanca INP : 092043933000 INP : 092021782

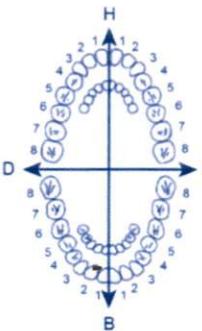
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

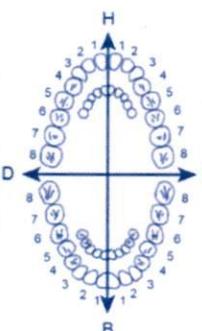
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :
				INP : [REDACTED]
				Coefficient des travaux [REDACTED]
				Montants des soins [REDACTED]
				Début d'exécution [REDACTED]
				Fin d'exécution [REDACTED]
				Coefficient des travaux [REDACTED]
				Montants des soins [REDACTED]
				Date du devis [REDACTED]
				Date de l'exécution [REDACTED]



DENTAL ARCH DIAGRAM: A diagram of two dental arches (upper and lower) with numbered teeth from 1 to 8 on each side. The top row is labeled 'H' at the top, 'G' on the right, and 'B' at the bottom. The bottom row is labeled 'D' on the left, 'G' on the right, and 'B' at the bottom.

ODF PROTHESES DENTAIRES



DENTAL ARCH DIAGRAM: A diagram of two dental arches (upper and lower) with numbered teeth from 1 to 8 on each side. The top row is labeled 'H' at the top, 'G' on the right, and 'B' at the bottom. The bottom row is labeled 'D' on the left, 'G' on the right, and 'B' at the bottom.

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



ORDONNANCE

05 avril 2023

Casablanca, le

Mme FOUCART SONIA MARCELLE

Monture + verres correcteurs progressifs
Organiques Antireflets, Filtre anti-lumière bleue

VL : OD = + 3.00 (- 0.50 à 115°)

$$OG = + 0.50 \text{ (- } 0.25 \text{ à } 100^\circ\text{)}$$

VP : ODG = Add : + 2.50

PUR OPTIC
Opticien Optométriste
IKRAM GHOUIMARI
Marjane Hay Hassan
Casablanca - INPL 09 502 1762
INPL 09 502 1762
AIAQUM
S10
INPL 09 502 1762
N° 30000019

Dr. SAIEA OULI Nora
Cabinet de gynécologie et d'obstétrique
193, Bd Oum Kabbil 1er
CASABLANCA
Tél : 65 22 53 03 60 / 07 68 05 90

Facture

	Facture N° : 1137 Date : 21 / 04 / 2023 Client : MARCELLE FOUCART SONIA	PURE OPTIC <small>Tel: 0659-187734</small>
---	--	--

VS	SPH	CYL	AXE	ADD
VLVPD	+3.00	-0.50	115	+2.50
VLVPG	+0.50	-0.25	100	+2.50

N°	Désignation	Qte	PUTTC	MT
1	ESSILOR VARILUX COMFORT MAX ORMIX 1.6 REGULAR H-MONTAGE 17MM	1	2100.00	2100.00
2	ESSILOR VARILUX COMFORT MAX ORMIX 1.6 REGULAR H-MONTAGE 17MM	1	2100.00	2100.00
3	MONTURE	1	800.00	800.00

TVA	20%	Total TVA	833.33
Total HT	4166.67	Net à payer	5000.00

Arrêtée la présente facture à la somme :

cinq mille Dirhams

Mode de paiement : ESPECE

PURE OPTIC -- 0659-187734 --
IF: 26112536 - ICE: 002043033000019 - RC:411909 - TP:36092177- INPE:095021762 - CNSS:1138316

PUR OPTIC
Opticien Optométriste
TKRAM GHONMARI
Marjane Hay Hassani Boutique B10
Casablanca - ICE: 002043033000019
INPE: 095021762

Dr SAIFAOUI

Ophthalmo logiste
Adultes & Enfants

Diplôme de formation médicale spécialisée de Paris - Diderot
Diplôme de chirurgie réfractive de Brest - France
Ancien Médecin de l'hôpital 20 Août de Casablanca

- Chirurgie de la cataracte par phacoémulsification
- Chirurgie réfractive
- Maladies et chirurgie des paupières
- Maladies de la cornée (kératocône)
- Maladies de la rétine
- Echographie, Angiographie, OCT et Lasers



د. ثورة الصيفاوي
طب وجراحة العيون

كبار وصغر

دبلوم تدريب تخصصي في طب العيون بباريس
دبلوم الجراحة الانكسارية تصحيح النظر ببرست
طبيبة سابقة بمستشفى 20 غشت - الدار البيضاء

- جراحة الجلالة بالليزر
- تصحيح البصر
- أمراض المدowع وجراحة الجفنون
- أمراض القرنية
- أمراض الشبكية
- الليزر

ORDONNANCE

05 avril 2023

Casablanca, le

Mme FOUCART SONIA MARCELLE

96,20 x 3

XALATAN: collyre



1 goutte par jour le soir à 21h, dans les deux yeux, pendant
3 Mois

147,00 - x 3

THEALOSE COLLYRE



1 goutte 3 fois / jour et à la demande, dans les deux yeux,
pendant 3 Mois

435,60

PHARMACIE EL OULFA
Dr. SVISTAKOVA YASMINE
N°54, Bd. Oued Tannouit-Casablanca
Tél: 05 22 91 32 92

Dr. SAIFAOUI Nora
Chirurgien ophtalmologiste
193, Bd. Oum Rabiaa (à coté de Lydec) 1er Etage N° 1 Oulfa - Casablanca
Tél : 05 22 93 03 80 - GSM : 07 66 05 95 66 - E-mail : drnora.saifaoui@gmail.com

193، شارع أم الريان (قرب ليديك) الطابق الأول رقم 1 الألفة - الدار البيضاء

193, Bd Oum Rabiaa (à coté de Lydec) 1er Etage N° 1 Oulfa - Casablanca

Tél : 05 22 93 03 80 - GSM : 07 66 05 95 66 - E-mail : drnora.saifaoui@gmail.com



بدون مادة حافظة

١٠ مل

تيلولز

٣٪ تيلولز
هيدلورونات الصوديوم

٠,١٥٪

محلول للعين

يجمي، يميه ويزلقي سطح
العين

STERILE A



25°C

تاريخ أول فتح
Date de première ouverture



Distribué au Maroc par :
Laboratoires SOTHEMA
B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc
N° Hormologation Maroc :
1573/2016/DMP/20/DM
PPC : 147,00 DH



WZ762C10MWA/0919

(MA)

بدون مادة حافظة

١٠ مل

تيلولز

٣٪ تيلولز
هيدروجينات الصوديوم

٠,١٥٪
 محلول للعين

يجمي، يميه ويزلقي سطح
العين

STERILE



25°C

تاريخ أول فتح
Date de première ouverture



Distribué au Maroc par :
Laboratoires SOTHEMA
B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc
N° Hormologation Maroc :
1573/2016/DMP/20/DM
PPC : 147,00 DH



WZ762C10MWA/0919

(MA)

بدون مادة حافظة

١٠ مل

تيلولز[®]

تيلولز 3 %
 هيدلورونات الصوديوم
 0,15 %
 محلول للعين
 يجمي، يمبه ويزلقي سطح
 العين



Distribué au Maroc par :
 Laboratoires SOTHEMA
 B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc
 N° Hormologation Maroc :
 1573/2016/DMP/20/DM
 PPC : 147,00 DH



WZ762C10MWA/0919

(MA)

تاريخ أول فتح
 Date de première ouverture

STERILE A



25°C